



Conseil
communal

Commune d'Oron
Grand-Rue 6
1607 Palézieux

EXTRAIT
du Procès-verbal de la séance tenue le lundi 9 octobre 2023
à la grande-salle d'Ecoteaux

Présidence : M. André Locher
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
M. Victor Agassiz
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

NOMINATION DE M. PATRICK ERNST, MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DES FINANCES.

LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 11/2023 : Renouvellement de diverses conduites de distribution d'eau, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC pour le renouvellement de diverses conduites de distribution d'eau ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE:

De refuser le préavis municipal N° 12/2023 : Crédit d'investissement pour la réfection énergétique de la villa des maîtres à Oron-la-Ville, soit :

- Le refus d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 890'000.- TTC pour la réfection énergétique de la villa des maîtres à Oron-la-Ville.

LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 13/2023 : Demande de crédit pour une étude concernant le remplacement de conduites d'eau potable, la réalisation d'un trottoir et de son un mur de soutènement à Ecoteaux, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la réfection énergétique de la villa des maîtres à Oron-la-Ville ;



- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LES ACCEPTATIONS DES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX INTERPELLATIONS ET POSTULATS SUIVANTS :

Interpellation de Mme Hutmacher : Surveillance des pauses de midi dans le périmètre scolaire du collège d'Oron (7H et 8H).

Interpellation des Les Vert-e-s Oron par M. Patrick Ernst : la résolution pour une prévention officielle contre les déchets sauvages le long des routes de la Commune d'Oron.

Postulat du Groupe parti socialiste & sympatisant.e.s par Mme Christine Bise Demay : Des supports d'affichage pour les élections, une mesure écologique, économique et égalitaire.

LE CONSEIL DÉCIDE :

De renvoyer en Municipalité le Postulat du Groupe PLR, UDC et indépendants de centre droit par Mme Céline Dovat : Pour la mise en place d'un terrain de football synthétique sur le territoire communal

"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"

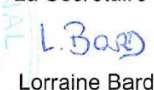
Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil Communal, le 10 octobre 2023

Au nom du Conseil communal

Le Président


André Locher

La Secrétaire


Lorraine Bard

